

PAR COURRIEL

Québec, le 11 décembre 2023

Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M37173

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 31 octobre 2023, visant à obtenir:

« des renseignements sur la participation de la ministre du Tourisme aux événements du Grand Prix Cycliste Montréal et du Grand Prix Cycliste Québec de 2010 à 2023 inclusivement. En vertu de la loi québécoise sur l'accès à l'information, pouvez-vous me communiquer tout document relatif au financement, comme des fichiers PDF, Docx et Xlsx, qui expliqueraient comment le ministère est impliqué dans le financement, combien d'argent a été investi dans les deux événements. »

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents recherchés. Vous les trouverez en pièce jointe. En vertu des articles 53 et 54, les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis.

...2

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès aux documents,

Geneviève Morneau

GM/gv

- p.j.
- Avis de recours
- Let_ANN_Grands Prix cyclistes de Québec et de Montréal_2014-2015
- Let ANN_Grands Prix cyclistes de Québec et Mtl_2015-1016
- Let ANN_Grands Prix cyclistes Québec-Montréal_2016-2017
- Let ANN_Grands Prix Cyclistes de Qc et Mtl_2017-2018-2019
- Let ANN_Aide croissance_Grands prix cyclistes de Québec et de Montréal_2018-2019
- Let ANN_Grand prix cycliste de Québec et Montréal_2020 et 2021
- Let ANN BONIF_Grand Prix cycliste de Québec et Montréal_2021
- Let ANN BONIF et PROL_Grand Prix cycliste de Qc et Mtl_2022
- Let ANN_Grands prix cyclistes Québec Montréal_2023-2024-2025

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



Québec, le 14 mai 2014

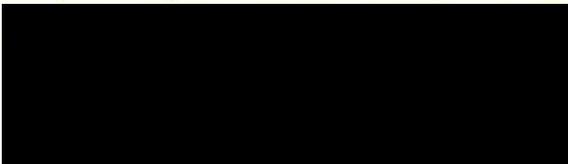
Monsieur Serge Arsenault
Président
Grand Prix cycliste Pro-Tour
6, boulevard Desaulniers, bureau 500
Saint-Lambert (Québec) J4P 1L3

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 230 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de l'édition 2014 des Grands Prix cyclistes de Québec et de Montréal. Cette aide vous est octroyée dans le cadre du Programme de développement de l'industrie touristique et est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces modalités vous seront communiquées prochainement. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à joindre la Direction de l'accompagnement des entreprises et de l'aide financière au 418 643-5959, poste 3408.

Je suis persuadée que votre événement contribuera à faire du Québec et de votre région une destination touristique de choix tout en générant des retombées économiques importantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DOMINIQUE VIEN

Art. 54



Gouvernement du Québec
Cabinet de la ministre du Tourisme
ministre responsable de la région de la Mauricie
et députée de Lavoielette

Québec, le 27 avril 2016

Monsieur Serge Arsenault
Président
Événements GPCQM
619, rue Le Breton
Longueuil (Québec) J4G 1R9

Monsieur le Président, *Arsenault,*

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 230 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de l'édition 2016 des Grands Prix cyclistes de Québec et de Montréal.

Cette aide vous est octroyée dans le cadre du Programme de développement de l'industrie touristique et est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces modalités vous seront communiquées prochainement par madame Francine Lacroix, conseillère aux entreprises touristiques, que vous pouvez joindre au 418 643-5959, poste 3422.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Art. 54

Québec
Bureau 40D
900, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : 418 528-8063
Télécopieur : 418 528-8066
ministre@tourisme.gouv.qc.ca

Montréal
Bureau 400
1255, rue Peel
Montréal (Québec) H3B 4V4
Téléphone : 514 864-3419
Télécopieur : 514 864-6988

Grand-Mère
570, 6^e Avenue
Grand-Mère (Québec) G9T 2H2
Téléphone : 819 538-3349
Téléphone sans frais : 1 800 567-2996
Télécopieur : 819 538-0887

Québec, le 4 mai 2015

Monsieur Serge Arsenault
Président
Événements GPCQM
500-6, boulevard Desaulniers
Saint-Lambert (Québec) J4P 1L3

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 230 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de l'édition 2015 des Grands Prix cyclistes de Québec et de Montréal.

Cette aide vous est octroyée dans le cadre du Programme de développement de l'industrie touristique et est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces modalités vous seront communiquées prochainement par monsieur François Dubeau, conseiller aux entreprises touristiques, que vous pouvez joindre au 418 643-5959, poste 3426.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

 Art. 54

DOMINIQUE VIEN

Québec, le 6 juin 2017

Monsieur Serge Arsenault
Président
Événements GPCQM
619, rue Le Breton
Longueuil (Québec) J4G 1R9

Monsieur le Président,

Serge,

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière maximale de 690 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue des Grands Prix cyclistes de Québec et de Montréal. Cette somme vous sera versée en 2017, 2018 et 2019 à raison de 230 000 \$ par année. Cette aide vous est octroyée dans le cadre du volet 1 du programme Aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

De plus, en vertu des nouveaux paramètres du programme et des sommes y étant associées et compte tenu des résultats liés à la croissance des deux dernières éditions de votre événement, j'ajoute à cette aide un montant de 14 000 \$.

Cette aide est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces modalités vous seront communiquées prochainement par madame Annie Châteauvert, conseillère en développement touristique, que vous pouvez joindre au 418 643-5959, poste 3434.

Je vous rappelle que le gouvernement du Québec a actualisé les critères du programme et augmenté substantiellement son soutien financier dédié aux festivals et événements. Ce sont 110 M\$ qui sont maintenant disponibles pour les cinq prochaines années afin de soutenir l'économie et le rayonnement de l'ensemble des régions du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Art. 54

JULIE BOULET



Québec, le 17 août 2018

Monsieur Serge Arsenault
Président
Événements GPCQM
619, rue Le Breton
Longueuil (Québec) J4G 1R9

Monsieur le Président,

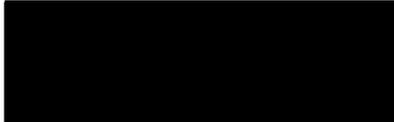
En vertu des paramètres du Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques, des sommes y étant associées et, compte tenu des résultats liés à la croissance des deux dernières éditions des Grands Prix cyclistes de Québec et de Montréal, j'ai le plaisir de vous annoncer une aide maximale de 5 628 \$.

Cette aide est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces modalités vous seront communiquées prochainement par madame Annie Châteauvert, conseillère en développement touristique, que vous pouvez joindre au 418 643-5959, poste 3434.

Je tiens à vous remercier de votre contribution à stimuler l'économie du Québec par l'augmentation du nombre de visiteurs et l'accroissement des recettes touristiques.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Art. 54



JULIE BOULET

c.c. M. Sébastien Proulx, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Québec, le 30 avril 2020

Monsieur Serge Arsenault
Président
Événements GPCQM

Art. 54

Corr. 121142

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 662 000 \$ pour soutenir le Grand Prix cycliste de Québec et Montréal. Cette somme vous sera versée en 2020 et en 2021 à raison de 331 000 \$ par année. Cette aide vous est octroyée dans le cadre du volet 1 du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

Je vous rappelle qu'en réaction à la pandémie mondiale de la COVID-19 qui sévit, des mesures d'assouplissements ont été prises notamment concernant les versements de l'aide financière et la réalisation des études de provenance et d'achalandage.

Cette aide est assujettie à certaines conditions et les modalités vous seront communiquées prochainement par monsieur Maxime Côté, conseiller en développement touristique, que vous pouvez joindre par courriel maxime.cote@tourisme.gouv.qc.ca ou au 418 643-5959, poste 3439.

Je tiens à vous remercier pour la richesse de votre contribution à l'offre touristique du Québec; et à vous dire que l'événementiel aura un rôle crucial à jouer dans la reprise et la relance de l'industrie touristique que nous sommes à préparer, tous ensemble.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Art. 54

CAROLINE PROULX

c. c. M^{me} Geneviève Guilbault, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
M^{me} Catherine Dorion, députée de Taschereau

Québec, le 19 mai 2021

Monsieur Serge Arsenault
Président
Événements GPCQM
719, rue de la Futaie
Boucherville (Québec) J4B 0E4

Corr. : 121142 - 4697

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer que, en raison des impacts causés par la pandémie de la COVID-19 sur l'industrie, j'ajoute, de façon exceptionnelle et non récurrente, une somme additionnelle de 165 500 \$ pour l'édition 2021 du Grand Prix cycliste de Québec et Montréal, portant ainsi à 496 500 \$ la contribution financière totale accordée dans le cadre du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

Cette aide est assujettie à certaines conditions et les modalités vous seront communiquées prochainement par monsieur Maxime Côté, conseiller en développement touristique, que vous pouvez joindre à maxime.cote@tourisme.gouv.qc.ca ou au 418 643-5959, poste 3439.

Je tiens à vous remercier pour la richesse de votre contribution à l'offre touristique du Québec et à vous dire que l'événementiel aura un rôle crucial à jouer dans la reprise et la relance de l'industrie touristique que nous sommes à préparer, tous ensemble.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Art. 54

CAROLINE PROULX

c. c. M^{me} Geneviève Guilbault, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
M^{me} Catherine Dorion, députée de Taschereau
M^{me} Chantal Rouleau, ministre responsable de la Métropole et
de la région de Montréal
M^{me} Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques

Gouvernement du Québec
La ministre du Tourisme
La ministre responsable de la région de Lanaudière
La ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

Québec, le 16 mai 2022

Monsieur Sébastien Arsenault
Président-directeur général
Événements GPCQM
719, rue de la Futaie
Boucherville (Québec) J4B 0E4

Corr. : 121142 - 4697

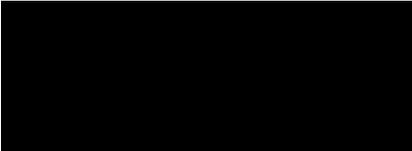
Monsieur le Président-Directeur général,

J'ai le plaisir de vous annoncer que, en raison des impacts causés par la pandémie de la COVID-19 sur l'industrie, j'ajoute, de façon exceptionnelle et non récurrente, une somme additionnelle de 165 500 \$ pour l'édition 2022 du Grand Prix cycliste de Québec et Montréal, portant ainsi à 496 500 \$ la contribution financière totale accordée dans le cadre du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

Cette aide est assujettie à certaines conditions et les modalités vous seront communiquées prochainement par l'équipe du ministère du Tourisme, que vous pouvez joindre à l'adresse courriel festivals@tourisme.gouv.qc.ca ou au 418 643-5959, poste 3222.

Je tiens à vous remercier pour la richesse de votre contribution à l'offre touristique du Québec et à vous dire que l'événementiel aura un rôle crucial à jouer dans la reprise et la relance de l'industrie touristique que nous sommes à préparer, tous ensemble.

Veuillez agréer, Monsieur le Président-Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Art. 54

CAROLINE PROULX

c. c. M^{me} Geneviève Guilbault, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
M^{me} Catherine Dorion, députée de Taschereau
M^{me} Chantal Rouleau, ministre responsable de la Métropole
et de la région de Montréal
M^{me} Manon Massé, députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques



Québec, le 11 mai 2023

Monsieur Serge Arsenault
Président
Événements GPCQM
719, rue de la Futaie
Boucherville (Québec) J4B 0E4

Corr. : 4483

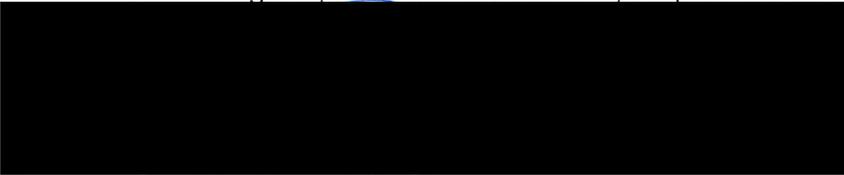
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 1 107 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue des Grands prix cyclistes de Québec et de Montréal. Cette somme vous sera versée en 2023, 2024 et 2025 à raison de 369 000 \$ par année. Cette aide vous est octroyée dans le cadre du volet 1 du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

Cette aide est assujettie à certaines conditions et les modalités vous seront communiquées prochainement par l'équipe du ministère du Tourisme, que vous pouvez joindre à l'adresse courriel festivals@tourisme.gouv.qc.ca ou au 418 643-5959, poste 3222.

Je tiens à vous remercier pour la richesse de votre contribution à stimuler l'offre touristique du Québec.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Art. 54

CAROLINE PROULX

c. c. M. Pierre Fitzgibbon, ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal
M^{me} Michelle Setlakwe, députée de Mont-Royal-Outremont